



FEDERATION CGT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE

**Union Fédérale de l'Action Sociale**



Secteur social et médico-social

Convention Collective Nationale du Travail du 26 août 1965

REUNION DE LA CNP DU 17 NOVEMBRE 2017

**1- Suite à la présence du délégué CFTC, la CGT demande à ce que la présence d'invités à la Commission Nationale Paritaire soit réglementée :**

- l'invité ne peut être systématiquement présent, mais une présence peut être motivée par une question de l'ordre du jour ;
- l'invité a un droit à la parole limité...

**2 – : Le devenir de la branche :**

Les employeurs, au sujet de l'article 50 du PLFSS 2018 qui met fin à l'opposabilité dans les conventions collectives, partagent les mêmes préoccupations que les organisations syndicales.

**3 – : Valeur du point :**

Les employeurs proposent une augmentation de la valeur du point de 1 centime. Pour la CGT, il n'est pas question de se satisfaire d'une augmentation de la valeur du point aussi minime. Pour rappel, nous revendiquons une hausse d'au moins 3%, c'est à dire un point à 5,4 €.

**4 – : Dialogue social dans la branche :**

la Cgt demande à nouveau le retrait de l'observatoire de la négociation collective.

Pour les réunions concernant les travaux de la CCNT 65 la Cgt demande pour les indemnités:  
par repas, 6 fois le minimum garanti,  
par petit déjeuner, 2 fois le minimum garanti,  
par nuit : 19 fois le minimum garanti.

OOo

**Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale**

**BOURSE DU TRAVAIL CGT - Case 538 - 263 rue de Paris - 93515 MONTREUIL**

Cedex

● Tél. : 01 48 18 20 89 ● Fax : 01 48 18 29 80

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> ● e-mail : [ufas@sante.cgt.fr](mailto:ufas@sante.cgt.fr)